

Pas d'égalité entre les sexes sans éducation sexuelle

Dans un rapport, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes déplore le manque d'enseignement

L'éducation à la sexualité est indispensable pour atteindre l'égalité entre filles et garçons au moment crucial de l'adolescence. A cette période, les visions stéréotypées des rôles de chaque sexe et les phénomènes de réputation peuvent créer des difficultés. Or, cet enseignement est insuffisamment mis en œuvre, notamment dans l'éducation nationale, bien qu'il y soit obligatoire.

Tel est en substance le message que doit délivrer le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) dans un rapport consacré à la sexualité des jeunes remis à la ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, et celle des droits des femmes, Laurence Rossignol, mercredi 15 juin. L'instance indépendante, placée auprès du premier ministre, fera des propositions afin d'engager une mobilisation.

Après avoir mis en lumière les difficultés d'accès à l'interrup-

tion volontaire de grossesse (IVG) ou encore l'omniprésence du harcèlement de rue, le HCE se penche sur un sujet mal connu et propice aux fantasmes. Les informations sur la sexualité des jeunes sont parcellaires. Des données récentes montrent une stabilité de l'âge lors du premier rapport sexuel, à 17,6 ans pour les filles et 17,2 ans pour les garçons. La contraception est très répandue chez les jeunes de 15 à 19 ans. Le nombre d'avortements décroît depuis 2010 dans cette tranche d'âge.

Néanmoins, des stéréotypes persistent, selon les spécialistes et les enquêtes sur le sujet, passées en revue par le HCE. « Les jeunes filles subissent la double injonction de devoir se montrer désirable mais respectable, "être amoureuse" étant un prérequis pour ne pas devenir celle qui "couche" trop vite avec "n'importe qui", écrit le HCE. Les jeunes hommes sont quant à eux valorisés selon une norme de virilité, et notamment une appé-

tence supposée naturelle pour la sexualité, associée à un "besoin sexuel" ». Les individus qui n'entrent pas dans la norme, notamment quand ils sont identifiés comme homosexuels, peuvent subir des discriminations.

Les phénomènes de « réputation », qui ont toujours existé, sont amplifiés par l'adoption des réseaux sociaux (neuf adolescents sur dix en utilisent au moins un). Dans un sondage réalisé en 2014 auprès de 500 jeunes d'Ile-de-France par Ipsos pour le centre Hubertine-Auclert, une lycéenne sur quatre déclarait avoir été victime d'humiliations ou de harcèlement en ligne concernant son apparence physique, ou son comportement sexuel ou amoureux.

« La question du consentement est également fortement marquée par les normes hiérarchisées de masculinité et de féminité (...), relève le rapport. La possessivité de certains garçons, qui peut se traduire en violence physique, est per-

« La possessivité de certains garçons [même violente] est vécue comme une marque d'amour »

LE RAPPORT DU HCE

çue comme une marque d'amour. » « Il faut expliquer aux jeunes que leur corps leur appartient, que personne ne peut les forcer à quoi que ce soit, que chacun a droit à une vie privée, afin qu'ils puissent penser et agir en toute autonomie, assure Danièle Bousquet, présidente du HCE. Cette éducation à la sexualité participe de l'éducation à l'égalité entre filles et garçons. » Pour cela, les parents sont selon elle des « interlocuteurs privilégiés », mais ce dialogue « peut être difficile ».

Les jeunes ont plutôt recours à un apprentissage bricolé avec comme sources d'information les amis, la télévision, les radios jeunes, les magazines féminins, Internet, la pornographie, etc. « En l'absence de contenus de référence fiables facilement accessibles et identifiés, [ils peuvent être confrontés] à un contenu erroné, inadapté et/ou antiégalitaire », poursuit le rapport. D'autant que les séances d'éducation à la sexualité – trois par an, par groupes d'âge homogène –, qui devraient avoir lieu à l'école, apparaissent au mieux incomplètes.

Plaisir et respect sont oubliés Elles sont obligatoires au collège et au lycée depuis la loi du 4 juillet 2001 portant sur l'IVG. En primaire, c'est à l'enseignant qu'incombe cette tâche « dans le cadre des enseignements », avec l'aide éventuelle des personnels de santé. L'opposition (UDI) avait fait à l'époque adopter par amendement ces dispositions, vues comme un moyen de prévenir le recours à l'IVG, avec le soutien de toute l'Assemblée nationale.

Pour avoir un aperçu de leur mise en œuvre, le HCE a interrogé un échantillon représentatif de 3000 établissements publics et privés en 2014 et 2015. Il en ressort que dans 25 % des écoles élémen-

taires qui ont répondu, cet enseignement n'a pas été mis en place. Le chiffre s'élève à 4 % dans les collèges et 11 % dans les lycées. Mais, dans ces cas, de 10 % à 21 % seulement des classes concernées ont eu leurs trois séances.

Le plus souvent, l'éducation à la sexualité est associée au cours de sciences de la vie et de la Terre. Les thèmes abordés sont la reproduction, la contraception, l'IVG, la prévention du VIH... Et non les relations amoureuses, le plaisir, le respect entre les sexes, ou les violences sexuelles. « La réticence à aborder ces sujets n'est pas spécifique à l'éducation nationale, relève Danièle Bousquet. Elle existe dans toute la société française. »

Les personnels interrogés par le HCE identifient de nombreux obstacles. En premier lieu, le manque de personnels formés pour dispenser des informations adaptées à chaque âge, mais aussi la difficulté à aborder ce sujet seul devant une classe, ou les difficultés de gestion de l'emploi du temps. Pourtant, selon cette enquête, ces séances peuvent leur être utiles. Dans plus de 80 % des collèges et lycées concernés, des élèves se sont par la suite adressés aux adultes de l'établissement pour poser des questions ou évoquer des difficultés. ■

GAËLLE DUPONT

**51 MATCHES
UNE SEULE
L'EQUIPE**

**LE JOURNAL, LA CHAÎNE, LE MAGAZINE, LE SITE.
TOUTE LA COMPÉTITION DANS LES MOINDRES DÉTAILS.**

RUSSIA « RUSSIE, DDB RCS Paris, 306 506 345

Médecins du monde en guérilla contre le prix des médicaments

Faute d'avoir eu accès aux panneaux publicitaires de JCDecaux, MediaTransports et de l'Insert, Médecins du monde a lancé sa campagne de communication consacrée au prix « révoltant » des médicaments, lundi 13 juin, sur Internet seulement. La méthode a un succès inespéré : en vingt-quatre heures, près de 28 000 personnes ont signé sa pétition pour « faire baisser les prix des médicaments ».

L'association n'en est pas à son coup d'essai. « Depuis 2014 », précise Françoise Sivignon, présidente de Médecins du monde, l'association dénonce le sort du sofosbuvir, premier antiviral à action directe efficace contre l'hépatite C, délivré moyennant « près de 41 000 euros ». « Et dont le prix ne cesse d'augmenter », déplore M^{me} Sivignon, en chiffrant à plus de 200 000 malades le nombre de personnes qui en « auraient besoin » contre 30 000 sous traitement.

Le médicament ne coûterait que 100 euros à produire, selon une étude du chercheur Andrew Hill (université de Liverpool) citée par Médecins du monde. L'association a demandé la suspension du brevet et sa fabrication sous générique pour en réduire le prix. En vain. « Ces prix exorbitants mettent en péril notre système de santé solidaire. L'Etat a failli dans sa mission de régulation », déplore M^{me} Sivignon. Après la Ligue contre le cancer en avril, et l'appel de 110 oncologues contre le coût des traitements lancé mi-mars dans les colonnes du Figaro, l'association veut « relancer le débat public » sur la fixation des prix des médicaments.

« CES PRIX EXORBITANTS METTENT EN PÉRIL NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ SOLIDAIRE »

FRANÇOISE SIVIGNON
présidente de Médecins
du monde

Au printemps, Médecins du monde décide d'une campagne de communication. Son agence de publicité DDB conçoit douze affichages au slogan choc : « 2,4 milliards d'euros, c'est ce que rapporte le cancer » ou « 20 000 %, c'est en moyenne la marge brute d'une leucémie ». Mais, début juin, l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) tire le signal d'alarme.

Chargée de s'assurer de la sincérité d'une publicité avant sa diffusion, l'ARPP invite Médecins du monde à préciser les « études venant à l'appui de ces allégations », indique-t-elle par communiqué le 13 juin. Son avis, négatif, n'a qu'une valeur consultative. Mais il est suivi par les réseaux d'affichage. « L'ARPP a fait part des risques de réactions négatives des firmes pharmaceutiques », s'étrangle M^{me} Sivignon.

Lundi 13 juin, Médecins du monde passe outre et met tout en ligne. Depuis, les réseaux sociaux s'enflamment pour dénoncer « la censure des lobbys de la pharmacie » et applaudir le « courage de Médecins du monde ». Au grand dam des industriels du secteur de la pharmacie ; leur syndicat professionnel, le Leem, a tenté lundi de désamorcer la polémique. L'organisation qui défend les intérêts de Sanofi, GSK et autres laboratoires pharmaceutiques, souligne les « propos outranciers et caricaturaux tenus par Médecins du monde ». Le prix des médicaments est fixé par le Comité économique des produits de santé à « l'issue de négociations avec les industriels », rappelle-t-il. L'argument est battu en brèche par Médecins du monde. « Le système manque de transparence : ce comité ne comprend ni des professionnels de santé ni des usagers », rappelle sa présidente. ■

JULIETTE GARNIER